



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès aux données du registre national du commerce et des sociétés

Question écrite n° 33251

Texte de la question

Mme Françoise Dumas attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la question du monopole persistant des greffiers en chef des tribunaux de commerce sur la production d'informations publiques issues du registre national du commerce et des sociétés. La loi du n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a instauré l'ouverture et le partage gratuit de données du registre national du commerce et des sociétés (RNCS), dans le but d'améliorer la concurrence, la transparence et la réutilisation des informations légales sur les entreprises françaises, dans un secteur jusqu'alors monopole de la plateforme infogreffe. Les greffiers des tribunaux de commerce ont depuis l'obligation de transmettre à l'institut national de la propriété intellectuelle (INPI) les informations relatives à la vie des entreprises. L'INPI a quant à lui obligation de mettre à disposition gratuite du public les informations techniques, commerciales et financières qui sont contenues dans le RNCS et celles contenues dans les instruments centralisés de publicité légale. Malgré cela, la libération de ces données reste encore aujourd'hui très incomplète et leur production reste le monopole de la plateforme infogreffe, propriété des greffes des tribunaux de commerce. En effet, l'INPI ne met jusqu'alors à disposition des entreprises que les actes et les données postérieures à 2017. De nombreux acteurs locaux ont de plus attiré l'attention sur la difficulté d'utilisation des fichiers délivrés par l'INPI, souvent inaccessible aux utilisateurs profanes. Elle lui demande donc quelles mesures concrètes sont envisagées pour remédier à ces dysfonctionnements et pour que soit achevée la libération des données du RNCS, préalable indispensable à la mise en œuvre d'une concurrence saine dans ce secteur.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Dumas](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33251

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7209

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)